

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 734 665 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
31.05.2000 Bulletin 2000/22

(51) Int Cl.7: **A47C 17/50**, A47C 19/20

(21) Numéro de dépôt: **96400578.9**

(22) Date de dépôt: **20.03.1996**

(54) **Ensemble de literie à sommiers superposés rabattables pourvu de moyens d'appui au sol**

Bettgestell, mit übereinander angeordneten abklappbaren Rahmen, das mit Bodenstützen
ausgestattet ist

Bedding unit, with superimposed tiltable bases, equipped with floor support means

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB IE IT LI LU MC NL

(30) Priorité: **27.03.1995 FR 9503557**

(43) Date de publication de la demande:
02.10.1996 Bulletin 1996/40

(73) Titulaire: **Griffon S.A.**
85500 Chambretaud (FR)

(72) Inventeur: **Puad, Jean-Paul**
85500 Chambretaud (FR)

(74) Mandataire: **Wagret, Frédéric**
Cabinet Wagret,
19, rue de Milan
75009 Paris (FR)

(56) Documents cités:
CH-A- 390 486 **US-A- 3 008 534**
US-A- 4 103 373 **US-A- 4 218 793**
US-A- 5 003 650

EP 0 734 665 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un ensemble de literie, comportant deux sommiers respectivement inférieur et supérieur, superposés et rabattables, les deux sommiers étant articulés sur une structure support, de préférence fixée à une cloison, selon un axe horizontal, les axes étant parallèles et sensiblement parallèles à la cloison. Les sommiers sont susceptibles de prendre deux positions extrêmes, à savoir une position rabattue verticale dite de rangement, une position d'utilisation horizontale, ou les deux sommiers sont parallèles l'un à l'autre.

[0002] L'invention est plus particulièrement du type dans lequel les sommiers sont articulés selon un de leurs côtés longitudinaux.

[0003] Ce type d'ensemble de literie, communément appelé lits superposés, soulève des difficultés quant à la fiabilité et la sécurité, que ce soit en position rabattue ou en position d'utilisation horizontale.

[0004] En effet, il est nécessaire d'assurer le maintien efficace et stable des lits en position rabattue, afin d'éviter leur basculement intempestif vers leur position horizontale.

[0005] Par ailleurs, en cours d'utilisation lorsque les lits sont horizontaux, il est nécessaire que ces derniers soient aptes à supporter le poids des personnes couchées dans le lit.

[0006] A cet égard, on a proposé de façon connue des dispositifs visant à permettre le maintien des lits en position horizontale.

[0007] Des premiers moyens connus (brevet US 4 103 373) consistent à prévoir un pied articulé à la base du sommier inférieur, et un jeu de biellettes articulées sur le sommier supérieur. Ce type de dispositif présente des inconvénients.

[0008] Tout d'abord, le jeu de biellettes et le pied sont d'une esthétique douteuse. De plus, le jeu de biellettes n'est pas de nature à présenter une fiabilité à toute épreuve, sauf à surdimensionner cette dernière, avec les conséquences inesthétiques et de surcoût qui en résultent. Par ailleurs, le pied inférieur articulé représente un surcoût non négligeable, compte tenu du mécanisme de repliement nécessaire pour assurer le rabat du pied sur le sommier en position rabattue du sommier inférieur. Enfin, ce type d'utilisation connue entraîne une sollicitation importante de la structure-support, et donc des organes de fixation de la structure sur le mur.

[0009] Un second type de moyens connus consiste à bloquer les sommiers par effet de levier, le long du côté proche de la cloison. Cependant, le bras de levier ainsi formé par le point d'appui, l'axe d'articulation et le point d'application du poids de la personne couché est relativement important au détriment de la fiabilité, sauf encore une fois à surdimensionner d'une part l'axe d'articulation, et d'autre part, le moyen de butée.

[0010] On note par ailleurs que les lits superposés d'une part, et les lits rabattables d'autre part doivent

obéir à des normes distinctes. Il en résulte que les lits qui sont à la fois superposés et rabattables, sont soumis à des contraintes et des conditions de fabrication de résistance très exigeantes.

[0011] On connaît par exemple, par le brevet CH A 390 486 un ensemble de literies superposées et rabattables comprenant des éléments aptes à soutenir les sommiers sans permettre cependant une immobilisation totale et sûre.

[0012] Dans ce contexte, la présente invention se propose de remédier aux inconvénients des dispositifs de l'art antérieur, en proposant un ensemble de literie à lits superposés, pourvus de moyens aptes à maintenir de façon fiable les deux lits en position horizontale, sans nuire à l'esthétique de l'ensemble, et de manière à présenter des coûts de fabrication réduits, tout en permettant à l'utilisation une facilité de mise en place.

[0013] A cette fin, selon l'invention, l'ensemble de literie comprenant deux sommiers respectivement inférieur et supérieur superposés rabattables, articulés sur une structure-support selon chacun un axe horizontal, entre une position rabattue verticale et une position d'utilisation horizontale, du type comprenant des moyens de soutien en position horizontale des sommiers supérieur et inférieur, est caractérisé en ce que lesdits moyens de soutien comportent un montant unique pourvu d'organes de fixation amovibles sur chacun desdits sommiers, ledit montant étant apte à prendre appui sur le sol.

[0014] Selon une forme préférée de réalisation, ledit montant est constitué d'une échelle.

[0015] Avantageusement, les organes de fixation sont du type tenon/mortaise.

[0016] De préférence, les organes de fixation pour le sommier supérieur comportent en outre des crochets,

[0017] Plus particulièrement, une encoche est prévue dans ledit montant, de forme complémentaire à la structure réceptrice du sommier inférieur.

[0018] Préférentiellement, l'organe de fixation inférieur comporte également un système à loquet verrouillable, comprenant un organe mâle déplaçable entre une position escamotée et une position d'engagement dans une lumière correspondante.

[0019] Notamment, le loquet est prévu sur ledit montant et la lumière est prévue sur la structure du sommier inférieur.

[0020] Avantageusement, le loquet est prévu sur une des traverses de l'échelle, et les deux montants de l'échelle sont pourvus chacun d'un crochet dont la concavité est tournée vers le bas, et de forme complémentaire de la structure du sommier supérieur.

[0021] L'invention sera bien comprise à la lumière de la description qui suit, se rapportant à un exemple illustratif mais non limitatif de l'invention, en référence au dessin annexé dans lequel:

- la figure 1 est une vue en perspective de l'ensemble de literie de l'invention en position horizontale et les

moyens de soutien en place;

- la figure 2 montre une vue en perspective du montant sous la forme d'une échelle; et
- la figure 3 est une vue de détail du loquet de fixation sur le sommier inférieur.

[0022] En référence à la figure 1, l'ensemble de literie de l'invention est du type comportant une structure-support 1, du type connu en soi, et comprenant un panneau arrière 2, et deux flancs latéraux 3 et 4, transversaux au

panneau arrière 2. Des lattes supérieures 5 et médianes 6, ainsi qu'une plaque inférieure 7 sont prévues transversalement entre les deux flancs latéraux 3 et 4, contre le panneau arrière 2.

[0023] La structure 1 de support est fixée à la cloison ou au mur de la pièce où se trouve l'ensemble de literie, par tout moyen connu.

[0024] Sur la structure 1, et plus précisément sur les flancs latéraux 3 et 4, sont articulés respectivement un sommier supérieur 8 et un sommier inférieur 9 rectangulaires et dont l'axe longitudinal est parallèle à la cloison (c'est-à-dire parallèle au panneau arrière), et orthogonale aux flancs latéraux 3 et 4. Les sommiers 8 et 9 sont articulés chacun selon un axe longitudinal horizontal et parallèle au panneau arrière 2, sur les flancs latéraux 3 et 4. Sur la représentation de la figure 1, les axes sont représentés par les références I-I pour l'axe supérieur et II-II pour l'axe inférieur. Les moyens d'articulation ne sont pas représentés plus en détail étant connus en eux-mêmes. De même, des moyens formant butée peuvent être prévus pour limiter le débattement des sommiers supérieur 8 et inférieur 9 et les maintenir en position horizontale. Ces moyens-butée, prévus entre les sommiers et la structure 1, et par exemple les flancs latéraux 3 et 4, peuvent prendre toutes formes adéquates, connues en soi, et non représentées au dessin pour des raisons de commodité.

[0025] Des rambardes respectivement 10 et 11, en forme générale de L, sont prévues et fixées sur le sommier supérieur. Les rambardes délimitent, sur leurs parties longitudinales (opposées et parallèles à la paroi arrière 2 de la structure 1) une ouverture pour le passage d'une personne et l'accès de ce dernier au sommier 8.

[0026] Les sommiers supérieur 8 et inférieur 9 comportent chacun un longeron longitudinal avant, référencé respectivement 12 et 13.

[0027] Les longerons avant 12 et 13 comportent chacun des moyens de préhension, tels que poignée ou analogues permettant à l'utilisateur de saisir de longeron, et donc le sommier pour le faire basculer vers ou depuis la position rabattue, ces moyens étant connus en eux-mêmes et portant les références respectives 14 et 15.

[0028] Des moyens de soutien et d'appui des sommiers entre eux et par rapport au sol, sont prévus sous la forme, selon l'exemple de réalisation montré, d'une échelle portant la référence générale 16, et décrit ci-avant plus en détail en référence à la figure 2.

[0029] L'échelle 16 est constituée de deux montants longitudinaux latéraux 17 et 18, reliés par des traverses 19, 20, 21 et 22. Les montants et les traverses sont de section parallélépipédique, et de préférence en bois.

[0030] Sur chaque montant 17, 18 est prévue une encoche inférieure 23, et supérieure 24 (montant 17) et 25, 26 (montant 18). Les encoches 23 à 26 sont de section quadrangulaire. Chaque montant comporte ainsi deux encoches respectivement 23 et 25, disposées dans la partie inférieure des montants et deux encoches supérieures 24 et 26, du côté des extrémités supérieures desdits montants. Les encoches 23 à 26 sont de forme complémentaire aux longerons avant 12 et 13 des sommiers supérieur 8 et inférieur 9, de manière que les encoches constituent un évidement apte à recevoir lesdits longerons.

[0031] Les encoches supérieures 24 et 26 sont associées à des crochets respectivement 27 et 28 dont la concavité est tournée vers le bas. Les crochets sont constitués par exemple de pattes en forme générale de L, dont l'extrémité d'une branche est recourbée, et fixés par vissage par exemple sur le fond de l'encoche correspondante.

[0032] Un organe de fixation temporaire 29 est prévu sur la traverse 21 située à un niveau légèrement supérieur par rapport au niveau des encoches inférieures 23 et 25.

[0033] L'organe de fixation 29 est décrit plus en détail en référence à la figure 3, montrant à une plus grande échelle l'organe de fixation 29, la traverse 21 sur laquelle il est monté, et le longeron avant 13 du sommier inférieur 9.

[0034] L'organe de fixation 29 est constitué d'un loquet comportant un guide 30 constitué par une patte métallique en forme générale de oméga et fixée sur la face frontale 31 de la traverse 21. Le loquet comporte un coulisseau 32 pourvu d'une extrémité supérieure de préhension 33 (sous forme de sphère par exemple), et dont l'extrémité inférieure 34 est biseautée, selon un plan incliné descendant en direction du sommier.

[0035] Sur le longeron avant 13 du sommier 9, est prévu un trou 35, recouvert d'une plaque 36 métallique et délimitant une ouverture correspondant au trou 35.

[0036] Un ressort de rappel (non représenté) est prévu à l'intérieur du coulisseau 32 pour maintenir celui-ci en position tel que représenté sur la figure 3, c'est-à-dire faisant saillie par rapport au guide 30. Une traction vers le haut du coulisseau permet de rétracter la partie inférieure 34 biseautée.

[0037] Le fonctionnement et la mise en place de l'ensemble de literie pourvu de moyens de fixation et d'appui, sont les suivants.

[0038] La première étape consiste, lors de l'installation de l'ensemble de literie à monter la structure 1, c'est-à-dire la paroi arrière 2 et les flancs latéraux 3 et 4, les assembler les uns aux autres, fixer ces derniers à la cloison ou au mur du local où se trouve l'ensemble de literie, et ce de manière connue et non représentée.

Ensuite, on met en place les rambardes 10 et 11 sur le sommier supérieur.

[0039] Les sommiers 8 et 9 sont alors mis en place de manière articulée selon les axes d'articulation I-I et II-II. Les sommiers 8 et 9 sont ainsi susceptibles de basculer depuis une position rabattue verticale vers une position horizontale d'utilisation. Des matelas 40 et 41 sont disposés sur chaque sommier.

[0040] Les sommiers 8 et 9 sont maintenus en position horizontale par des moyens-butée des sommiers, du côté de la structure 1. Ces moyens-butée sont connus en eux-mêmes et non représentés. Ils ne sont pas suffisants à priori pour permettre le maintien de manière fiable, et supporter surtout le poids des utilisateurs.

[0041] La dernière étape consiste à mettre en place l'échelle 16, constituant un moyen de soutien, d'appui et de solidarisation des sommiers entre eux.

[0042] Celle-ci est d'abord présentée verticalement ou sensiblement verticalement face à l'ensemble de literie, et de façon que ses pieds (extrémités inférieures) soient proches du sol. L'utilisateur de préférence maintient l'échelle devant lui et s'approche de l'ensemble en maintenant l'échelle par les deux montants 17 et 18.

[0043] De manière encore plus avantageuse, l'échelle est maintenue dans une position sub-verticale, c'est-à-dire légèrement ou très légèrement inclinée, de façon que l'extrémité supérieure de l'échelle soit plus proche que l'extrémité inférieure, par rapport à un plan vertical.

[0044] Le mouvement d'approche de l'échelle est poursuivi jusqu'à ce que l'extrémité supérieure touche le longeron avant 12 du sommier supérieur 8, et plus particulièrement de façon que le longeron avant 12 du sommier supérieur 8 vienne en prise avec les crochets ou doigts 27 ou 28, tout en permettant l'engagement du longeron 12 dans les encoches correspondantes 24 et 26. A ce moment, l'extrémité inférieure est en contact ou légèrement décalée par rapport au longeron avant 13 du sommier inférieur, et l'échelle est toujours légèrement inclinée.

[0045] Le mouvement de l'échelle est poursuivi selon un mouvement de rotation, en rapprochant l'extrémité inférieure du longeron avant 13 du sommier inférieur 9, jusqu'à ce que le longeron 13 vienne s'encaster dans les logements constitués par les encoches inférieures 23 et 25 prévues sur les montants de l'échelle 16.

[0046] Ainsi, on aboutit à la position représentée sur la figure 1 où l'échelle 16 est en place et maintenue bloquée sur les montants. Les encoches 23 à 26 prévues sur l'échelle constituent des butées pour les longerons 12 et 13. Les crochets 27 et 28 bloquent le mouvement de l'échelle vers l'arrière et renforcent l'appui de l'échelle sur le sommier supérieur 8.

[0047] Le blocage et le verrouillage sont renforcés grâce au loquet 29, et plus particulièrement par la pénétration du coulisseau 32 dans la lumière 35. A noter que le biseau de l'extrémité 34 du coulisseau 32 permet l'effacement du coulisseau 32 (en remontant vers le haut) lors de l'approche et du contact de l'extrémité 34

sur le longeron 13, jusqu'à ce que celui-ci soit en place dans les encoches correspondantes de l'échelle. Ceci permet la mise en regard du coulisseau et du trou 35, et donc le coulisement vers le bas à nouveau, sous l'effet du ressort de rappel, du coulisseau 32 dans le logement 35.

[0048] L'échelle est ainsi fermement maintenue et fixée par rapport aux longerons 12 et 13, et l'échelle porte sur le sol par les extrémités inférieures des montants latéraux 17 et 18.

[0049] L'ensemble de literie est donc ainsi fermement maintenu, les deux sommiers reliés l'un à l'autre, et le tout en appui sur le sol.

[0050] La manoeuvre inverse pour dégager l'échelle, est effectuée d'abord en soulevant le coulisseau 32 du loquet 29, en tirant légèrement l'échelle par le bas (dans une direction sensiblement horizontale opposée au lit), ce qui dégage le longeron 13 des encoches inférieures 23 et 25, et en soulevant légèrement l'échelle et en la dégageant vers le haut pour d'une part, dégager le longeron 12 des encoches supérieures 24 et 26, et d'autre part, dégager le longeron 12 des crochets 27 et 28.

[0051] L'échelle est alors disposée par exemple sur un des sommiers, et ces derniers sont alors rabattus contre la paroi arrière 2.

[0052] L'échelle est amovible, porteuse, et verrouillable.

[0053] On comprend que les moyens de l'invention permettent par un élément unique de maintenir par butée et encastrement des longerons respectifs 12 et 13 par rapport à l'échelle.

[0054] L'invention apporte donc tous les avantages indiqués dans le préambule, à savoir simplicité de mise en place, réduction du coût de fabrication, fiabilité, esthétique tout en permettant de disposer d'une échelle pour l'utilisateur.

[0055] L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés mais englobe au contraire toutes variantes.

Revendications

1. Ensemble de literie comprenant deux sommiers superposés inférieur (9) et supérieur (8), rabattables, articulés sur une structure (1) selon deux axes respectifs parallèles (I et II) horizontaux, entre une position rabattue verticale et une position d'utilisation horizontale et comprenant une échelle pourvue de moyens de fixation permettant la mise en place amovible de ladite échelle en appui sur les sommiers ainsi que le blocage de celle-ci sur au moins un sommier selon une direction horizontale perpendiculaire aux dits axes, caractérisé en ce que lesdits sommiers sont en appui sur le sol par l'intermédiaire de l'échelle, elle-même en appui sur le sol, lesdits moyens de fixation étant aptes à bloquer les deux sommiers dans le sens ascendant et descendant.

2. Ensemble de literie selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de fixation sont aptes à permettre la mise en place de l'échelle sur les sommiers en deux temps, selon un premier mouvement de l'échelle en position légèrement inclinée où les moyens de fixation de la partie supérieure de l'échelle viennent en prise avec le sommier supérieur, puis selon un second mouvement de rotation de la partie inférieure de l'échelle afin de la bloquer sur le sommier inférieur. 5
3. Ensemble de literie selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens de fixation définissent au moins un logement prévu sur l'échelle et apte à recevoir le bord du sommier. 10
4. Ensemble de literie selon la revendication 3, caractérisé en ce que ledit logement est formé d'une encoche. 15
5. Ensemble de literie selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'échelle (16) comporte des encoches aptes à immobiliser les deux sommiers (8,9). 20
6. Ensemble de literie selon l'une des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que lesdits moyens de fixation comportent un crochet présentant une concavité tournée vers le bas en position active de l'échelle, et apte à coopérer avec le sommier supérieur (8). 25
7. Ensemble de literie selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de fixation sont du type tenon/mortaise. 30
8. Ensemble de literie selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de fixation de l'échelle sur le sommier inférieur comportent un loquet. 35
9. Ensemble de literie selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le loquet est prévu sur l'échelle, associé à une lumière complémentaire sur la structure du sommier inférieur. 40
10. Ensemble de literie selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le loquet est soumis à l'action d'un ressort de rappel vers sa position de blocage. 45

Patentansprüche

1. Bettanordnung mit zwei übereinander angeordneten Bettrahmen, einem unteren (9) und einem oberen (8), die klappbar sind, und an einer Struktur gemäß zweier jeweils paralleler Achsen (I und II) horizontal angelehnt sind, zwischen einer vertikal geklappten Position und einer horizontalen Benut-

zungsposition und mit einer Leiter, die mit Fixiereinrichtungen versehen ist, welche die unbewegliche Anordnung dieser Leiter in Anlage gegen die Bettrahmen ermöglicht, wie auch die Blockierung derselben an zumindest einem der Bettrahmen gemäß einer horizontalen Richtung, rechtwinklig zu den Achsen, dadurch gekennzeichnet, daß die Bettrahmen auf dem Boden mit Hilfe der Leiter abgestützt sind, die selbst auf dem Boden aufsteht, wobei die Fixiereinrichtungen derart ausgebildet sind, um die zwei Bettrahmen in Aufwärts- und Abwärtsrichtung zu blockieren.

2. Bettanordnung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Fixiereinrichtungen so ausgebildet sind, daß sie die Anordnung der Leiter an den Bettrahmen in zwei Schritten erlauben, gemäß einer ersten Bewegung der Leiter in eine leicht geneigte Position, in der die Fixiereinrichtungen des oberen Teiles der Leiter in Eingriff mit dem oberen Bettrahmen kommen und dann gemäß einer zweiten Drehbewegung des unteren Teiles der Leiter, um diese an dem unteren Bettrahmen zu blockieren.
3. Bettanordnung nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Fixiereinrichtungen zumindest eine Aufnahme definieren, die an der Leiter vorgesehen ist und geeignet ist, den Rand des Bettrahmens aufzunehmen.
4. Bettanordnung nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Aufnahme durch eine Ausnehmung gebildet ist.
5. Bettanordnung nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß die Leiter (16) zwei Ausnehmungen umfaßt, die geeignet sind, die zwei Bettrahmen (8, 9) zu immobilisieren.
6. Bettanordnung nach einem der Ansprüche 2 bis 5, dadurch gekennzeichnet, daß die Fixiereinrichtungen einen Haken umfassen, der in aktiver Position der Leiter eine nach unten gerichtete Konkavität aufweist und ausgebildet ist, um mit dem oberen Bettrahmen (8) zusammenzuwirken.
7. Bettanordnung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Fixiereinrichtungen als Zapfen/Nut ausgebildet sind.
8. Bettanordnung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Fixiereinrichtungen der Leiter an dem unteren Bettrahmen eine Klinke umfassen.
9. Bettanordnung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Klin-

ke an der Leiter vorgesehen ist, verbunden mit einer komplementären Öffnung in der Struktur des unteren Bettrahmens.

10. Bettanordnung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Klinke der Wirkung einer Rückhaltefeder in der Blockierposition unterliegt.

Claims

1. Bedding assembly comprising two superposed, foldable, lower (9) and upper (8) bed bases articulated on a structure (1) about two respective horizontal parallel axes (I and II), between a vertical folded up position and a horizontal position of use, and comprising a ladder provided with fixing means allowing said ladder to be removably positioned in abutment on the bed bases and blocked on at least one bed base in a horizontal direction perpendicular to said axes, characterized in that said bed bases are in abutment on the ground via the ladder, itself in abutment on the ground, said fixing means being adapted to block the two bed bases in the ascending and descending direction.
2. Bedding assembly according to Claim 1, characterized in that the fixing means are adapted to allow the ladder to be positioned on the bed bases in two steps, in a first movement of the ladder in slightly inclined position where the means for fixing the upper part of the ladder engage with the upper bed base, then in a second movement of rotation of the lower part of the ladder in order to block it on the lower bed base.
3. Bedding assembly according to Claim 2, characterized in that the fixing means define at least one housing provided on the ladder and adapted to receive the edge of the bed base.
4. Bedding assembly according to Claim 3, characterized in that said housing is formed by a notch.
5. Bedding assembly according to Claim 4, characterized in that the ladder (16) comprises notches adapted to immobilize the two bed bases (8, 9).
6. Bedding assembly according to one of Claims 2 to 5, characterized in that said fixing means comprise a hook presenting a downwardly facing concavity in active position of the ladder, and adapted to cooperate with the upper bed base (8).
7. Bedding assembly according to one of the preceding Claims, characterized in that the fixing means are of the tenon/mortise type.

8. Bedding assembly according to one of the preceding Claims, characterized in that the means for fixing the ladder on the lower bed base comprise a latch.

9. Bedding assembly according to the preceding Claim, characterized in that the latch is provided on the ladder, associated with a complementary slot on the structure of the lower bed base.

10. Bedding assembly according to the preceding Claim, characterized in that the latch is subjected to the action of a return spring towards its blocking position.

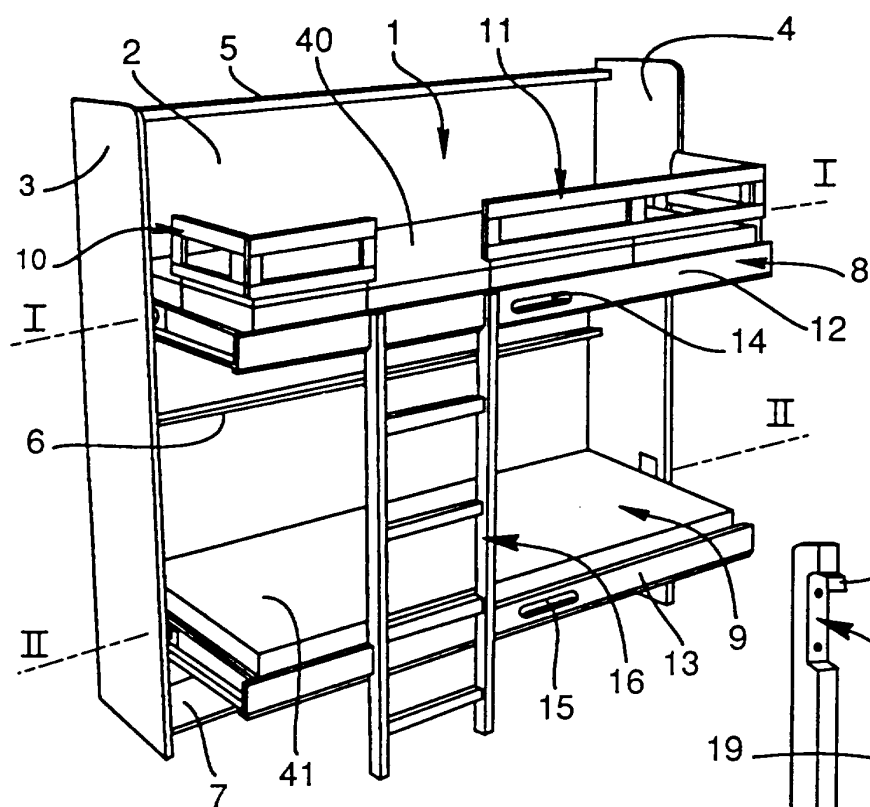


FIG. 1

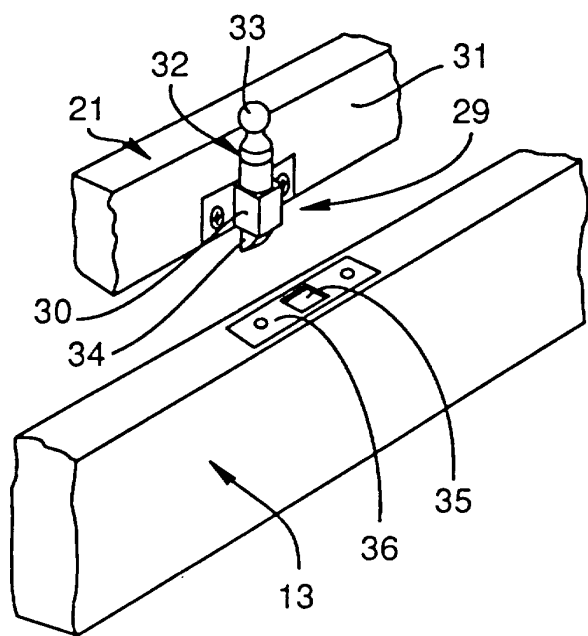


FIG. 3

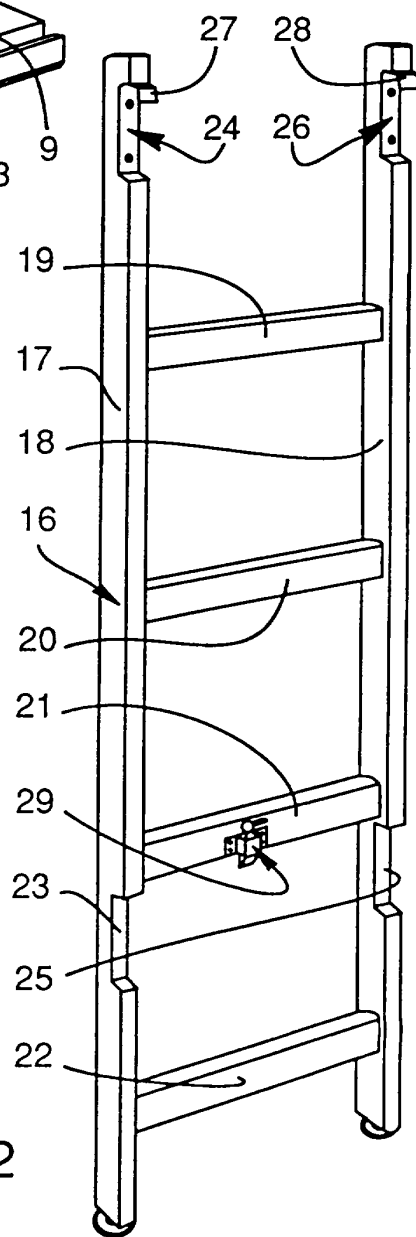


FIG. 2